

Règlement FFVoile de sélection au Championnat d'Europe Paravoile et au Championnat du Monde ParaVoile 2018

Article premier :

Le Directeur Technique National (DTN), dans le strict respect des règles édictées par le CIO et World Sailing, met en œuvre le présent règlement pour sélectionner une délégation française au Championnat d'Europe Para-voile 2018 sur Hansa 303 et 2.4mR qui auront lieu à Kiel (GER) au mois de juin et championnat du Monde Para-voile 2018 qui aura lieu à Sheboygan (USA) au mois de septembre sur Hansa 303, 2.4mR et RS Venture Connect selon les modalités ci-après.

Peuvent prétendre à la sélection :

- les sportives et sportifs français licenciés à la FFVoile et classifiés par Para World Sailing,
- ayant fait acte de candidature à l'appel à projet sportif haut niveau paravoile 2018,
- s'engageant à un programme de préparation aux l'épreuves.

Article 2 : sélection des sportives et sportifs :

Le DTN sélectionnera parmi les candidat(e)s, les sportifs et sportives à partir des éléments suivants :

- des résultats du début de saison sur les diverses régates nationales ou internationales
- de l'investissement dans l'entraînement
- du potentiel et du projet sportif
- l'avis des entraîneurs.